



Bulletin municipal 56

Janvier Avril 2012

Numéro 56

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

| | |
|---------------------------|---|
| Le mot du Maire : | 1 |
| Le CM du 12 décembre 2011 | 2 |
| Le CM du 27 décembre 2011 | 3 |
| Le CM du 24 janvier 2012 | 4 |
| Le CM du 13 mars 2012 | 5 |
| Le budget primitif 2012 | 6 |
| Information CAUE | 7 |
| Val d'OZE 2012 | 8 |

La majeure partie de ce bulletin est consacrée aux finances de la commune. En particulier, le budget primitif est détaillé en page 5.

La section **d'investissement** a été bâtie afin de terminer cette année la construction de la station d'épuration et l'extension du réseau d'eau au Champ de Doire, qui constituent, de loin, les plus grosses dépenses prévues. Les recettes proviennent essentiellement des subventions. Mais, pour avoir une trésorerie suffisante avant le versement de celles-ci, il a fallu emprunter 160 000 € à court terme (2 ans), somme dont le remboursement est prévu en principe au cours de l'exercice 2012.

La section **de fonctionnement** comporte les rubriques habituelles.

Les taux des **impôts locaux** votés restent les mêmes qu'en 2011.

Faute de connaître à temps les dotations de l'Etat, le conseil a minoré de 10 % celles de 2011. En revanche, il a majoré la GIR (Garantie Individuelle de Ressources) qui est prélevée sur nos finances (comme son nom ne l'indique pas) mais qui est seulement connue en fin d'exercice.

Changeant de sujet, je ne veux pas terminer sans signaler le joli geste du **Comité des Fêtes**. Ayant prévu un après-midi de dessin-peinture pour les enfants, les organisateurs ont invité les enfants des villages voisins à se joindre à ceux d'Oze. Le résultat ? Un franc succès puisque une douzaine d'enfants ont participé. Mais surtout un geste d'amitié que tout le monde appréciera.

Le maire

Jean-Marie BERMOND

2 – Le CM du 12 décembre 2011

- Le Conseil autorise le Maire à engager les dépenses d'Investissement avant le vote du Budget.
- Le Conseil autorise le Maire à faire deux emprunts à court terme : l'un d'un montant de 120 000 €, auprès du Crédit Agricole, pour 2 ans au taux de 3,76%, et l'autre d'un montant de 40 000 € auprès du Crédit Mutuel, pour 2 ans au taux de 3,47 % indexé.
- L'indemnité de Conseil versée au trésorier de la commune sera partagée, cette année, entre les 4 percepteurs qui se sont succédés, au prorata de leur temps de présence.
- La Charte du Parc Naturel régional des Baronnies est approuvée à l'unanimité des présents

3 – Le CM du 27 décembre 2011

Le Maire propose de modifier la décision prise le 12 décembre car la Caisse des dépôts et Consignations accepte de prêter 40 000 € pour une durée de 2 ans au taux fixe de 3,84 %. Cet emprunt se substitue à celui proposé par le Crédit Mutuel. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 – Le CM du 24 janvier 2012

Le Maire informe les membres du Conseil que Madame la Députée Henriette MARTINEZ a décidé d'attribuer, à la Commune une subvention de 1 500 € sur sa réserve parlementaire.

Le Maire propose d'affecter cette subvention au projet d'alimentation en eau du domaine de SIVAS.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention, PRESENCE, avec ERDF : "**interlocuteur privilégié**", **opérateur de référence** en cas de panne, d'extension de réseau, pour l'analyse des projets, le suivi avec les entreprises prestataires : cette convention prévoit une réunion annuelle.

7– information du CAUE

Le CAUE 05 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) a décidé d'adapter son action et de modifier ses modalités d'intervention.

Des **permanences gratuites** destinées aux particuliers et aux professionnels, sont mises en place **en amont de toute demande d'urbanisme** : on y recevra renseignements et conseils.

À compter du 1er mars 2012, 1 fois par semaine par secteur : Serres, Gap , Embrun, Briançon.

CAUE BP 55 05202 EMBRUN cedex. Tél :04 92 43 60 31

e.mail : caue05@wanadoo.fr

5 – Le CM du 13 mars 2012

⇒ le Maire présente le **Compte Administratif** 2011 :

section de Fonctionnement :

Recettes : 7 8591,20 €

Dépenses : 49 406,52 €

Résultat : 29 184,68 €

Section d'Investissement :

Recettes : 109 014,77 €

Dépenses : 61 041,14 €

Résultat : 47 973,63 €

Le Compte Administratif est approuvé par 7 voix (le Maire ne participe pas au vote).

⇒ Le Maire précise que le Compte Administratif correspond au centime près, au Compte de Gestion tenu par le Trésorier de la Commune. Le **Compte de Gestion** est approuvé par 8 voix (le Maire participe au vote).

⇒ Le Maire propose l'**affectation des résultats** antérieurs dans le budget 2012 → voir le tableau ci-dessous.

La somme de 96 493,45 € est reportée intégralement à la section d'investissement.

La somme de 29 738,23 € est répartie entre

- 25 000,00 € à la section d'investissement
- 4 738,23 € à la section de fonctionnement.

⇒ **Subventions accordées aux associations :**

Le budget prévoit une somme de 1 000 € pour l'année 2012 qui sera répartie lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Tableau d'affectation des résultats antérieurs

| | Report 2010 | résultats 2011 | au 31/12/2011 |
|-----------------------|--------------|----------------|---------------|
| Fonctionnement | + 553,55 € | + 29 194,68 € | + 29 738,23 € |
| Investissement | +48 519,82 € | + 47 973,63 € | + 96 493,45 € |

COMMUNE D'OZE

5- Le CM du 13 mars 2012 ... suite

⇒ **Vote des taux des taxes directes locales :**

Le maire présente les nouvelles bases d'imposition proposées par les services fiscaux pour l'année 2012 et la mise en place en 2012 d'un **Fonds de Péréquation des Finances Intercommunales**, dont le fonctionnement sera connu en 2013.

Le conseil décide à l'unanimité de **maintenir** pour les 4 taxes locales les taux votés en 2011 et appliqués pour l'année 2012 :

| | |
|---|---------|
| taxe d'habitation : | 11,88 % |
| taxe sur le foncier bâti : | 10,81% |
| taxe sur le foncier non bâti : | 32,01 % |
| Contribution foncière des entreprises : | 19,44%. |

⇒ **Programme d'action 2012 par l'ONF** : côté Blache de Caral, créer une piste d'affouage de 4 mètres de large sur 600 mètres avec place de retournement de 10 m x 10 m.

Le tracé étudié en collaboration avec l'ONF et un conseiller municipal mérite une autre demande de devis et sera examiné une année ultérieure.

⇒ **Compétence facultative C.C.2.B. :**

Le Conseil Communautaire de la C.C.2. B., au cours de sa séance du 22 février 2012 a accepté que les communes membres lui transfèrent leur compétence "Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance".

La C.C.2.B. assurera le secrétariat de cet organisme et la gestion de l'**animateur de rue**, qui accomplit sa mission auprès des jeunes de la Ville de VEYNES en particulier, mais également en lien avec le Collège où sont scolarisés les enfants des différentes communes.

Le Conseil approuve la délégation de cette compétence facultative à la C. C.2.B.

⇒ **Projet Régional de Santé** : :

Le Conseil Municipal soutient la délibération prise par le Conseil Général le 13 Décembre 2011, demande que soit préservée la capacité sanitaire et médico-sociale du Département **compte tenu des spécificités locales** : zone de montagne et tourisme.

8- Val d'OZE 2012

La fête de la Val d'OZE aura lieu le dimanche 26 août 2012 sur la commune de FURMEYER.

Retenez déjà cette date.

2 réunions préparatoires ont eu lieu : OZE devra réaliser un panneau relatif à un personnage original ... de la commune.

En 2013 la commune organisatrice sera OZE.

